EMPRUNTER, PROLONGER, RÉSERVER

Vous pouvez emprunter dans les 6 bibliothèques de l'UVSQ et dans toutes **les bibliothèques de Paris-Saclay** avec votre carte d'étudiant / carte professionnelle UVSQ ou Université-Paris-Saclay (avec le principe de l'accès croisé).
Les publics extérieurs ne peuvent emprunter que dans les bibliothèques de l'Université où ils se sont inscrits.

Emprunter des documents

- Étudiant·e en licence : 8 livres + 8 revues* pour 3 semaines
- Étudiant·e en master : 15 livres pour 4 semaines + 8 revues* pour 3 semaines
- Étudiant·e en doctorat : 25 livres pour 8 semaines + 8 revues* pour 3 semaines
- Chercheur·e / enseignant·e - chercheur·e / Personnel UVSQ : 25 livres pour 8 semaines + 8 revues* pour 3 semaines
- Public extérieur inscrit : 4 livres*** + 8 revues* pour 3 semaines

Politiques de prêt particulières :
Codes de droit : 4 codes pour 2 semaines, sans prolongation, ni réservation

** : sauf quotidiens*
*** : statuts à signaler auprès du service de la scolarité au moment de l'inscription à l' université*
**** sauf les codes juridiques exclusivement réservés à la communauté UVSQ*

Consulter votre compte-lecteur

- Pour consulter vos prêts et vérifier leurs dates de retour
- Pour prolonger vos prêts
- Pour réserver un livre déjà emprunté

Accédez à votre compte-lecteur en vous identifiant sur la page d'accueil (avec vos codes UVSQ : n° carte étudiant + mot de passe)
Pour les publics extérieurs inscrits : identifiant (n° carte de bibliothèque) et mot de passe (à configurer lors de l'inscription).

Prolonger vos prêts

- Pour les étudiants UVSQ en licence et en master, les lecteurs extérieurs, possibilité de **prolonger vos prêts jusqu'à 14 jours**, non renouvelable, à compter du lendemain de l'emprunt et jusqu'à la veille de la date de retour prévue.
- Pour les étudiants UVSQ en doctorat, les enseignants-chercheurs UVSQ et le personnel UVSQ, possibilité de **prolonger vos prêts jusqu'à 28 jours**, non renouvelable, à compter du lendemain de l'emprunt et jusqu'à la veille de la date de retour prévue.
- À condition de n'avoir aucun document en retard, ni de suspension en cours.

En cas de réservation du document par une autre personne, la prolongation est impossible.

Réserver un livre déjà emprunté

Si tous les exemplaires d'un ouvrage sont déjà empruntés, vous pouvez le réserver :

- maximum 2 titres réservés à la fois pour les niveaux Licence et Master,
- 4 pour le niveau Doctorant.

Dès que l'ouvrage est rendu à la bibliothèque, un mail automatique vous avertit de sa disponibilité pour vous.

Vous avez 5 jours pour récupérer l'ouvrage mis de côté, à l'accueil de la BU.

Retour des documents

Merci de respecter la date de retour, afin de garantir à tous une égalité d'accès.

- » Un mail d'information vous rappelle 3 jours avant l'échéance prochaine de vos prêts.
- » Tout retard déclenche une pénalité d'un jour de suspension pour un jour de retard.
- » Des mails de relance vous sont adressés 7, 14 puis 21 jours après la date d' échéance de vos prêts.
- » Vous n'êtes pas obligée de vous présenter personnellement dans les bibliothèques pour rendre le document, le retour peut être effectué par une personne tierce.

En cas de non-retour des documents, votre compte étudiant UVSQ sera bloqué.

Attention : vous ne pouvez pas réemprunter un livre rendu le jour même !

Faire venir un livre d'une autre BU de l'UVSQ : la navette inter-sites

- » Vous pouvez demander à faire venir un livre d'une autre BU de l'UVSQ dans votre bibliothèque habituelle par un système de navette inter-sites.
- » Trois documents maximum par lecteur inscrit et par semaine.
- » RDV à l'accueil de votre bibliothèque à Saint-Quentin, Versailles, Mantes, Vélizy et Rambouillet pour déposer votre demande.

Délai de transfert du document : 7 jours maximum entre les BU de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Versailles.